

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 21/10/2022 à 00h10 dans La dépêche du Midi .fr - 81 (81)

Avec une durée de visibilité de 7 jours

Références : LDDM316567, 188653

Dossier Client : CONSULTATION PPBE ROUTIER



AVIS DE MISE à DISPOSITION DU PUBLIC

Consultation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier départemental du Tarn (2018-2023) - 3ème échéance (valant échéances 1 et 2)

Sections de plus de 8200 véhicules par jour

<https://www.tarn.fr/actualites/avis-de-mise-a-disposition-du-public-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-ppbe-du-reseau-departemental-du-tarn-2018-2023>

Conformément à l'article R. 572-9 du Code de l'Environnement, le Département du Tarn annonce que son projet de Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau départemental du Tarn 3ème échéance (valant échéances 1 et 2) est mis à disposition du public :

du 07 novembre 2022 au 07 janvier 2023 inclus

Le PPBE du Département du Tarn est un document élaboré, à partir d'un diagnostic territorial et présentant des actions globales et concertées en vue du traitement du bruit dans l'environnement aux abords des routes départementales.

Le projet de PPBE du Département du Tarn est consultable :

- Sur le site internet du Département du Tarn au lien suivant : <https://bit.ly/3yOyT2m>

- En support papier aux horaires habituels d'ouverture du public, à l'accueil de :

l'Hôtel du Département - Lices Georges Pompidou - 81013 ALBI cedex 9.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE du Département du Tarn pourra le faire uniquement durant cette période de mise à disposition de deux mois :

- Soit en remplissant de façon complète le formulaire en bas de la page mis en ligne au lien suivant du site internet du Département du Tarn : <https://bit.ly/3yOyT2me>

- Soit en remplissant de façon complète les rubriques du registre ouvert mis à disposition à l'accueil du Département du Tarn.

Le document final, accompagné d'une note exposant les résultats de la présente consultation du public et les suites qui leur auront été données, constituera le PPBE qui sera arrêté par l'Assemblée Départementale du Tarn puis publié sur le site Internet du Conseil Départemental.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.ladepeche.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 21 octobre 2022



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

AVIS DE RAPPEL DE LA CONSULTATION EN COURS RELATIVE AU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DU TARN (2018-2023) - 3ÈME ÉCHÉANCE (VALANT ÉCHÉANCES 1 ET 2)

Sections de plus de 8200 véhicules par jour

<https://www.tarn.fr/actualites/avis-de-mise-a-disposition-du-public-plan-de-prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-ppbe-du-reseau-departemental-du-tarn-2018-2023>

Conformément à l'article R. 572-9 du Code de l'Environnement, le Département du Tarn annonce que son projet de Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau départemental du Tarn 3ème échéance (valant échéances 1 et 2) est mis à disposition du public :

Depuis le 07 novembre 2022 et jusqu'au 07 janvier 2023 inclus

Le PPBE du Département du Tarn est un document élaboré, à partir d'un diagnostic territorial et présentant des actions globales et concertées en vue du traitement du bruit dans l'environnement aux abords des routes départementales.

Le projet de PPBE du Département du Tarn est consultable :

- Sur le site internet du Département du Tarn au lien suivant : <https://bit.ly/3yOyT2m>

En support papier aux horaires habituels d'ouverture du public, à l'accueil de :

l'Hôtel du Département - Lices Georges Pompidou - 81013 ALBI cedex 9.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE du Département du Tarn pourra le faire uniquement durant cette période de mise à disposition de deux mois :

- Soit en remplissant de façon complète le formulaire en bas de la page mis en ligne au lien suivant du site internet du Département du Tarn : <https://bit.ly/3yOyT2me>

- Soit en remplissant de façon complète les rubriques du registre ouvert mis à disposition à l'accueil du Département du Tarn.

Le document final, accompagné d'une note exposant les résultats de la présente consultation du public et les suites qui leur auront été données, constituera le PPBE qui sera arrêté par l'Assemblée Départementale du Tarn puis publié sur le site Internet du Conseil Départemental.
